

Expédié en chiffres
 le 19 février, à 11 h. 50 du matin
 Adol

Légation Suisse. Paris

Nous attendons, pour nous ^{définitivement} déterminer, de connaître
 les concessions françaises sur laine, cuir, confections -
 - Il demeure entendu que 4 francs sur vin reste acquis,
 puisque la France reste à 5 francs sur broderies.

En nom du Conseil fédéral,

